

CAHIER DE TERRITOIRE

COMPTE-RENDU DES EXPRESSIONS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES

Réunion 1 : mardi 21 septembre, de 14h à 17h30, à Meymac

Animation :

- Animateur 1 : Fanny Le Moal
- Animateur 2 : Emmanuelle Juton
- Animateur 3 : Sylvie Caillaud

Intervenant.e.s :

Maelle SAM YIN YANG, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 20 participant.e.s

Réunion 2 : jeudi 14 octobre, de 9h30 à 17h, à Bugeat

Animation :

- Animateur 1 : Fanny Le Moal
- Animateur 2 : Emmanuelle Juton
- Animateur 3 : Sylvie Caillaud

Intervenant.e.s :

Guillaume RIOU, Vice-président à la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de la transition écologique

Maelle SAM YIN YANG, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 17 participant.e.s

Les rencontres se sont déroulées dans le respect des consignes sanitaires.

SOMMAIRE

1. MISE EN CONTEXTE

- La démarche
- Les acteurs
- Les réunions territoriales
- Les objectifs

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

1. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

5. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

- Les actions retenues
- Les fiches actions

1. MISE EN CONTEXTE

La démarche

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent engager une démarche ambitieuse de consultation et de concertation pour l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (SRB). Les principaux résultats attendus de cette démarche sont :

- **Un diagnostic de la biodiversité** régionale et des enjeux partagés par les différents acteurs du territoire
- Une stratégie biodiversité co-construite par **l'expérience et les contributions des différents acteurs et publics concernés** et en lien avec les contextes régionaux spécifiques
- **Une action publique efficace et coordonnée, des projets d'actions** dans lesquels les opérateurs régionaux vont se reconnaître et s'investir

Les acteurs

Les copilotes :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine
- L'Office Français de la Biodiversité

Les acteurs ressources :

- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) : référent technique diagnostic biodiversité.
- Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) : référent coordination et animation de la concertation territoriale et des démarches participatives.
- Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (CF UICN) : appui méthodologique.

Les réunions territoriales

Les réunions territoriales sont des ateliers participatifs qui se déroulent sur une journée et demie. Des acteurs territoriaux travaillent de manière collective sur des propositions d'actions dans le cadre de la SRB. 8 réunions territoriales sont organisées dans les sous-ensembles géographiques de la Nouvelle-Aquitaine. Cibler ces 8 territoires permet de travailler sur un panel représentatif (mais non exhaustif) des principales situations, questions et enjeux relatifs à la biodiversité en Nouvelle Aquitaine. Toutes les réunions territoriales suivent un protocole d'animation identique. Les participant.e.s échangent par petits groupes avec l'aide des animateurs sur les enjeux de la SRB.

Les objectifs

L'objectif final des réunions territoriales est le suivant : **à l'issue des deux réunions les acteurs auront identifié des pistes d'actions détaillées qui pourraient contribuer à l'atteinte des enjeux issus du diagnostic.**

Pour se faire, l'objectif de la première réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié en lien avec les enjeux et leur traduction locale, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et ce qu'il faudrait mettre en place.

L'objectif de la seconde réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié des actions qu'il serait nécessaire de faire pour contribuer au traitement des enjeux du territoire.

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

Réunion 1 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : 20 participant.e.s

Répartition des participant.e.s par catégories d'acteurs :

- 30 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 15 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 35 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 20 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0% Scientifiques

Réunion 2 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : 20 participant.e.s

Répartition des participant.e.s par catégories d'acteurs :

- 17.6 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 23.5 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 47.1 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 11.8 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif de la SRB est d'aboutir à un cadre d'action partagé pour préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.

L'élaboration du diagnostic

La phase 1 d'écriture collaborative du diagnostic a eu lieu entre mars 2019 et mai 2021. Elle a eu pour objectif l'identification des richesses, forces et faiblesses du territoire. La méthode appliquée a été la suivante :

- Lancement des travaux d'élaboration de la SRB lors du Comité Régional de la Biodiversité : **mars 2019**
- Contributions des acteurs sur le diagnostic en comité technique et scientifique, groupes de travail thématiques et collectivités territoriales, commission « stratégies » du CRB : **juin 2019 à janvier 2021**
- Travail participatif sur les enjeux : **mars – avril 2021**
- Avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel sur le diagnostic (avec recommandations) : **avril 2021**
- Séminaire régional de partage des enjeux de la SRB : **mai 2021**

Le plan d'actions

Le diagnostic révèle 25 problématiques réparties en 7 enjeux. La phase 2 qui a lieu entre juin 2021 et l'été 2022 permet de décliner ces enjeux en actions de terrain. Des réunions territoriales et régionales, ainsi qu'une consultation ciblée sur la jeunesse, sont mises en place pour élaborer ce plan d'actions.



4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

Au cours de la présentation du diagnostic et des 7 enjeux, les participant.e.s ont été invité.e.s à prendre des notes individuellement sur comment, selon eux.elles, ces enjeux s'illustrent sur le territoire. Chaque participant.e a choisi un enjeu à traiter parmi les 3 ci-dessous. Puis les participant.e.s ont mis en commun leurs productions avec les autres membres de leur table.

Expressions individuelles

Les supports individuels n'ont pas été utilisés par les participant.e.s.

Expressions collectives

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

Participant.e.s : Vincent Berthelot (EPTB Vienne) ; Alexandre Portheault (Limoges Métropole et Maire de Solignac) ; Solène Nozay (PNR Millevaches) ; Valérie Boirel (DREAL NA site Limoges)

- Mauvaise délimitation des espaces protégés : pas de prise en compte du périmètre de la zone d'influence de la zone naturelle
- Procédures de modifications des périmètres compliquées
- Pas de leviers financiers suffisants pour permettre de définir et gérer des sites naturels avec un consensus large des partenaires/acteurs
- Limites pas toujours très logiques des espaces naturels
- Manque de lien entre les différents acteurs : chacun travaille dans son coin
- Dans le cadre d'un programme de protection multi-enjeux (eau, milieux....) il faudrait prévoir des outils/actions en commun avec tous les acteurs
- Trop grande sectorisation des acteurs, y compris politiques
- Sur les continuités écologiques (aquatiques et terrestres), on sait quoi faire mais beaucoup de difficultés face aux intérêts privés, flou entre les différentes réglementations
- Réseaux de haies : les politiques d'Etat ne se rejoignent pas par exemple
- Difficulté à faire appliquer la loi : incohérences
- Manque de moyens financiers pour la restauration des milieux
- Manque d'information sur l'intérêt financier que représente un milieu : chiffrer les services rendus par la nature (ça existe déjà) et mieux communiquer dessus
- L'intérêt individuel prévaut sur le collectif
- Mauvaise connaissance de la législation, y compris des professionnels
- Réduction des personnels des services de l'Etat, donc moins de contrôles et moins de temps pour la pédagogie, manque de moyens
- Concentrer les actions de continuité sur des espèces / enjeux qu'on a identifiés (exple de la zone de Gartempe pour le Saumon)
- Pas d'obligation de résultat sur certains programmes (Collectivités, Etat, élus...)
- Mais des changements positifs (conversions agricoles en hausse par exemple) via des outils mis en place (CTMA, contrats Natura 2000, MAEC, SAGE, NéoTerra...)

- Maintenir les outils existants (réglementaires)
- Mauvaise perception des enjeux de la biodiversité par les différents publics (exple du Parc qui voulait restaurer des landes mais le projet a été très mal perçu des habitants du fait qu'on allait couper des arbres)
- Haies : les alignements sont très importants mais peu exploités (PLU) et peu identifiés
- PLU : la partie règlement pourrait être plus exploitée pour favoriser la biodiversité
- Méconnaissance des personnels communaux pour l'entretien des haies par exemple
- Pouvoir s'adapter aux changements climatiques, c'est aussi un but pour travailler sur les continuités écologiques
- On a une responsabilité car le Parc se trouve en tête de bassins, les territoires en aval dépendent de nous : mais c'est dur à mettre en place et à faire comprendre
- Mais le territoire est peu peuplé, avec peu de moyens mais la volonté est là
- Et pourtant, le territoire a bien moins d'espaces protégés en comparaison au littoral par exemple : disproportion
- Réseau trophique (qui mange qui ?) à mieux prendre en compte par les citoyens, les propriétaires, les collectivités : permet une perception plus élargie de la biodiversité
- On occulte trop les enjeux du sol (Trame Brune)
- Difficulté parfois à mettre en place des plans de restauration à cause de conflits que ça génère entre les intérêts des différents services de l'Etat
- Les plans d'eau ont été multipliés par 8 en quelques décennies, souvent ils ne sont pas aux normes pour une bonne fonctionnalité. Des solutions existent et l'EPTBV y travaille, car il y a cette responsabilité pour nous qui sommes en tête de bassins
- Il faudrait des moyens en hausse : l'acquisition en fait partie, c'est un levier
- Plus de sensibilisation du jeune public : à faciliter par des moyens financiers, développer les ATE (Aires Terrestres Éducatives) de l'OFB qui consistent à confier à une classe la gestion d'un espace naturel à une classe pendant 6 ans

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

Participant.e.s : Marin Baudin (CAUE 23) ; Sandra Nicolle (CAUE 19) ; Etienne Boury (Syndicat d'aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses affluents) ; Clémence Moreau (CTMA Briance) ; Benjamin Thirion (Engie Green)

Remarques sur le diagnostic :

Défrichement : préciser quel type de boisement est défriché pour quel type d'usage, car conséquences positives ou négatives en fonction du type de boisement

Illustrations de l'enjeu et ses sous-enjeux sur le territoire :

- Intégration de la biodiversité dans les documents de planification territoriale
 - Manque de cohérence entre les schémas (PCAET, schéma éolien)
 - Absence de contrôle des stratégies nationales et de leurs applications locales (désengagement de l'Etat)
 - Manque d'usage des outils existants de protection de la biodiversité car ils

sont méconnus des élus. Besoin de sensibilisation et de former à ces outils (ex : les coefficients biotopes dans les PLU)

- Intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement
 - Manque de sensibilisation des élus / agents / habitants / BE à l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement
 - Manque de sensibilité aux outils de protection liés à l'aménagement
 - Besoin de partage d'informations sur les programmes de protection (ex : base de données)
- Transition énergétique compatible avec la préservation de la biodiversité
 - Nécessité de dézoomer les impacts des projets énergie sur les continuités écologiques. (ex : impacts des raccordements et des travaux de voirie d'un projet éolien, pas que du parc en lui-même)
 - Mieux réaliser les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) pour les parcelles à urbaniser car parfois il existe une biodiversité riche sur les parcelles (photovoltaïque, lotissements, extension urbaine...)
 - Manque de cohérence et de compatibilité des textes, des schémas (PCAET, chartes PNR, PLUIH...), des aides pour les projets d'aménagements (comme les projets photovoltaïque, les installations hydrauliques, les moulins, les étangs, les méthaniseurs...)
 - Problème des installations de méthaniseur : production recentrée sur le maïs pour alimenter le méthaniseur, donc abandon des prairies et de l'élevage pour des cultures. Ce qui entraîne plus d'arrachage de haies et plus de besoin d'irriguer

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

Table 1

Participant.e.s : Joël Bialoux (Chambre d'agriculture 23) ; Jérôme Roger (LPO Limousin) ; Stéphanie Charlat (Fédération de Pêche 87) ; Guillaume Laloge Neige (EPIDOR)

- Les pratiques locales (agriculture, forêt...) ont permis la conservation d'une biodiversité ordinaire et fonctionnelle sans doute "perdue" sur d'autres territoires : enjeu très fort de conserver et préserver cette biodiversité dans un contexte de changements globaux importants (climatique, sociaux, aménagements...)
- Recherche de système agricoles intégrant des rotations qui permettent de limiter l'utilisation de traitements chimiques (éviter la monoculture) et à soutenir
- Formation agricole/ forestière intégrant les aspects biodiversité : à développer en milieu scolaire et dans le cadre de la formation continue
- Mise en synergie des différents acteurs, partage de connaissances et retour d'expériences (exemple : contrats territoriaux/ de rivière... à généraliser
- Soutien aux filières "novatrices" et recherche de voies de progrès (financements bancaires à l'installation...) : font régional à créer (exemple : labellisation H.V.E en agriculture)
- Soutien aux filières économiques adaptées aux ressources territoriales (type de

bois...) et favorables à la biodiversité

- Valoriser le territoire au travers la présence d'espèces particulières (oiseaux...)
- Gérer la fréquentation des sites (stationnement, parcours, période...)
- Eduquer, sensibiliser le public (exemple : réserves naturelles régionales, nationales)

Table 2

Participant.e.s : Laurent Dubois (OFB) ; Philippe Leymat (Interbio NA) ; Gabriel Metegnier (GMML) ; Didier Lorioux (Garobio 19)

AGRICULTURE

- Communication / formation des acteurs de l'agriculture pour rassurer, pour services rendus (agro économiques...), pour favoriser l'agriculture biologique qui intègre de fait le compartiment bio
- Plan de gestion des haies : rappel de la réglementation, promotion et valorisation des bonnes pratiques
- Agroforesterie pour élargir les essences éligibles
- Sauvegarde et mise en valeur des milieux pastoraux (landes, tourbières...)
- Mesures agro environnementales : P.S.E (Paielement pour Services Environnementaux), contractualisation

EAU

- Retenues/ Plan d'eau/ Irrigation : faire appliquer la réglementation et prendre en compte les enjeux locaux
- Gestion de la ripisylve : mise en défens des berges ((stabilité, turbidité...)
- Gestion cohérente des ouvrages/ seuils (en accord avec les enjeux locaux)
- Rappel de la réglementation pour les intrants et les traitements

FORÊT

- Développer le principe de gestion durable : documents de gestion et regroupement
- Renforcer le diagnostic environnemental : état des lieux (indice de biodiversité potentiel), identifier la biodiversité présente (espèces protégées, mode de gestion adapté)
- Mesures sylvo environnementales : P.S.E et contractualisation
- Pour les trois thématiques
- Faire reconnaître la biodiversité comme une composant d'intérêt général

5. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Par binôme, les participant.e.s ont identifié, au regard du travail précédent, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et mettre en place sur le territoire pour répondre aux enjeux.

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

A MAINTENIR

- Changements positifs (conversions agricoles en hausse par exemple) via des outils mis en place (CTMA, contrats Natura 2000, MAEC, SAGE, NéoTerra...)
- Maintenir les outils existants (réglementaires)

A RENFORCER

- Meilleure délimitation des espaces protégés : pas de prise en compte du périmètre de la zone d'influence de la zone naturelle
- Procédures de modifications des périmètres moins compliquées
- Leviers financiers suffisants pour permettre de définir et gérer des sites naturels avec un consensus large des partenaires/acteurs
- Limites pas toujours très logiques des espaces naturels
- Dans le cadre d'un programme de protection multi-enjeux (eau, milieux...) il faudrait prévoir des outils/actions en commun avec tous les acteurs
- Trop grande sectorisation des acteurs, y compris politiques
- Sur les continuités écologiques (aquatiques et terrestres), on sait quoi faire mais beaucoup de difficultés face aux intérêts privés, flou entre les différentes réglementations
- Réseaux de haies : les politiques d'Etat ne se rejoignent pas, par exemple
- Faire appliquer la loi : incohérences
- Moyens financiers pour la restauration des milieux
- Information sur l'intérêt financier que représente un milieu : chiffrer les services rendus par la nature (ça existe déjà) et mieux communiquer dessus
- Renforcer les effectifs des services de l'Etat
- Haies : les alignements sont très importants mais peu exploités (PLU) et peu identifiés
- PLU : la partie règlement pourrait être plus exploitée pour favoriser la biodiversité
- Cohérence entre les différents programmes des services de l'Etat (intérêts parfois contradictoires)
- Mise au norme des plans d'eau
- Moyens pour la sensibilisation du jeune public

A METTRE EN PLACE

- Faire du lien entre les différents acteurs pour qu'on puisse mieux travailler ensemble

- Essayer de pallier au fait que l'intérêt prévaut sur le collectif
- Renforcer la connaissance de la législation pour les différents acteurs
- Concentrer les actions de continuité écologique sur les espèces et les enjeux bien identifiés
- Obligation de résultat de certains programmes
- Actions pour expliquer les enjeux de la biodiversité auprès des publics
- Former les personnels communaux
- Outils pour s'adapter aux changements climatiques (enjeu à prendre en compte dans les outils sur la continuité écologique)
- On a une responsabilité en qualité de tête de bassin
- Mieux prendre en compte le réseau trophique et les enjeux du sol dans les programmes
- Plus d'espaces protégés sur le territoire ? Plus d'acquisitions ?

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

A MAINTENIR

- Maintenir les différents outils, schémas et programmes existants et en cours : (PCAET, SCOT, PLU, SAGE...)

A RENFORCER

- Renforcer les documents de planification et leurs applications (PLU, SAGE...) et mieux utiliser les différents outils (OAP, EBC...)
- Renforcer les compatibilités entre les différents schémas, textes, mais aussi les contrôles et les aides financières
- Renforcer l'éco-conditionnalité des aides
- Renforcer les fonds publics dédiés
- Renforcer la communication, la sensibilisation et les retours d'expériences sur les outils de préservation de la biodiversité
- Renforcer les analyses globales des projets d'aménagement

A METTRE EN PLACE

- Plus de durabilité dans les programmations liées à la biodiversité
- Mettre en place de l'accompagnement des décideurs (élus) pour monter en compétence (sur des outils par exemple)
- Mettre en place un système d'information SIG, base de données
- Mettre en place des actions de sensibilisation (élus, agents, habitants, bureaux d'étude...) pour l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement
- Retours d'expériences sur ce qui a fonctionné

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

A MAINTENIR

- Informer et sensibiliser les locaux (grand public, habitants, scolaires...) sur la biodiversité
- La biodiversité ordinaire et fonctionnelle
- Les bonnes pratiques (reconnaissance de l'existant) des acteurs économiques du territoire
- La formation et la gestion durable forestière

A RENFORCER

- La formation scolaire et la formation continue en faveur de la biodiversité
- Sensibiliser les détenteurs du foncier
- Développer l'accueil et les offres touristiques qui prennent en compte la biodiversité (charte de bonne conduite)
- Mise en synergie des acteurs liés à la gestion durable des ressources naturelles (observateurs, activités économiques)
- Porter à connaissance des acteurs et du grand public les labels éco responsables, les certifications
- La communication, la formation et l'information sur la biodiversité (intérêt agro économique, valoriser les atouts) auprès des acteurs (agriculteurs, forestiers...)
- La prise en compte des enjeux locaux de biodiversité dans la réglementation

A METTRE EN PLACE

- Un plan de gestion des haies
- L'agroforesterie
- Les mesures agro sylvo environnementales
- L'état des lieux environnemental avant gestion (indice de biodiversité potentiel, suivi de milieux, d'espèces)
- La formation continue pour les acteurs (synergie) sur l'écologie, suivi d'espèces, gestion environnementale
- Faire reconnaître la biodiversité comme une composante d'intérêt générale
- Mettre en place les P.S.E (Paiement pour Services Environnementaux)
- L'agriculture biologique comme efficiente en terme de biodiversité
- Soutien aux filières novatrices avec la création d'un fond régional
- Création d'outils techniques et financiers pour favoriser l'innovation de filières novatrices
- Soutien des filières économiques adaptées aux ressources territoriales dont les actions favorables à la biodiversité

6. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Formulation et qualification d'actions

Lors de la deuxième réunion, à partir des idées à maintenir, à renforcer et à mettre en place, les participant.e.s ont identifié des pistes d'actions pour répondre aux enjeux du diagnostic.

Chaque table a identifié plusieurs pistes d'action. Ils ont qualifié ces actions selon leurs avantages/points forts et leurs inconvénients/points faibles.

Table 1

Participant.e.s : Anna Burget (SABV) ; Didier Lorioux (FRAB) ; Solène Nozay (PNRMV) ; Isabelle Nerbesson (Région NA) ; Guillaume Riou (Région NA) ; Julien Jemin (CEN NA)

| Actions | Avantages/Points forts | Inconvénients/Points faibles |
|---|---|------------------------------|
| 1/Sensibilisation de proximité du public scolaire à l'environnement | La table n'a pas eu le temps de traiter les avantages / points forts et les inconvénients / points faibles de leurs actions | |
| 2/Créer, renforcer et rééquilibrer les aires protégées selon les enjeux territoriaux du Limousin | | |
| 3/Améliorer les moyens techniques, humains, financiers des organismes de l'Etat par sous-territoire pour la bonne mise en application de la politique/réglementation environnementale | | |
| 4/Expérimenter un modèle économique autour de la ressource en eau | | |
| 5/Accompagner les agriculteurs pour des changements de pratiques prenant en compte l'intérêt de la biodiversité dans leurs systèmes de production | | |
| 6/Réglementer les pratiques | | |

| | |
|---|--|
| sylvicoles sur les territoires à forts enjeux (Millevaches) | |
|---|--|

Table 2

Participants : Pauline Cabaret (CEN) ; Valérie Boirel (DREAL) ; Daniel Farges (ADMCE) ; Gabriel Mélégnier (GMHL) ; Pierre Beaudesson (CRPF) ; Sandra Nicolle (CAUE 19)

| Actions | Avantages/Points forts | Inconvénients/Points faibles |
|--|--|--|
| 1/Partager les atouts de la biodiversité | Exemples concrets Echelle locale Améliorer l'efficacité de la protection | Beaucoup d'acteurs à sensibiliser |
| 2/Optimiser les outils de la protection (périmètres des espaces naturels / mesures / outils planificateurs...) | Améliorer l'efficacité de ces outils | Acceptation des contraintes par les usagers |
| 3/Mettre en cohérence l'action publique | Efficiencie | Complexité à cause des intérêts éco-divergents |
| 4/Gestion des milieux agro-sylvo-pastoraux en lien avec les filières locales | Paysager Culturel Economique Écologique Social Tourisme | Quel coût ? Changements de pratiques |
| 5/Connaître et évaluer la biodiversité | Indicateurs de réussite Gagner en compétence | Coût ? |
| 6/Améliorer le cycle de l'eau (hydrologie / tourbières...) | | |

Table 3

Participant.e.s : Philippe Blondeau (Chambre régionale agriculture) ; Cécilia Will (CEN) ; Laurent Dubois (OFB 23) ; Bertrand Chevalier (DREAL NA) ; Laurent Chabrol (CPIE 19) ; Alexandre Portheault (Limoges Métropole)

| Actions | Avantages/Points forts | Inconvénients/Points faibles |
|---|---------------------------------------|---|
| 1/Sensibiliser les élus et acteurs locaux de proximité : journée d'échanges thématiques théoriques et | Créer du lien Partage Médiation | Moyens humains et financiers Mobilisation Sites |

| | | |
|---|---|---|
| pratiques sur le terrain à l'échelle intercommunale | | |
| 2/Evaluation des actions et politiques publiques mises en oeuvre : Définir des indicateurs et des méthodes d'évaluation de l'efficacité des actions sur la biodiversité | vérifier la plus value des actions arguments pour réorienter les actions et politiques | Moyens humains et financiers "usine à gaz" : attention aux indicateurs |
| 3/Mise en cohérence des politiques publiques | | |
| 4/Aides durables pour la restauration des milieux sur du long terme | | |
| 5/Espaces protégés : renforcer, mettre en cohérence et valoriser "vitrine" | | |
| 6/Développer des systèmes agronomiques vertueux / favorable pour la biodiversité | | |

Les actions retenues

Après avoir qualifié les actions, les participant.e.s en ont ensuite retenu 6 par table. Les participant.e.s ont pris connaissance des actions de toutes les tables puis les ont comparées pour éviter les doublons d'actions. En cas de doublons, une table seulement a gardé l'action.

Voici les listes finales des actions retenues par chaque table :

Table 1 :

| |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner les agriculteurs/trices pour des changements de pratiques prenant en compte l'intérêt de la biodiversité dans leur système de production 2. Sensibiliser à l'environnement le public scolaire par le biais d'actions de proximité 3. Expérimenter un modèle économique de la ressource en eau 4. Adapter plus la sylviculture sur les zones à forts enjeux sur le sous-territoire Limousin-Millevaches 5. Améliorer les moyens de la police de l'environnement 6. Créer, renforcer et rééquilibrer les aires protégées selon les enjeux territoriaux du Limousin |
|--|

Table 2 :

- 1. Partager les atouts de la biodiversité**
- 2. Optimiser les outils de protection**
- 4. Gérer les milieux agro-sylvo-pastoraux en lien avec les filières locales**
- 5. Connaître et évaluer l'état de conservation de la biodiversité**
- 6. Restaurer les fonctionnalités hydrauliques**

Table 3 :

- 1. Sensibiliser les élus et acteurs locaux de proximité : journée d'échanges thématiques théoriques et pratiques sur le terrain à l'échelle intercommunale**
- 2. Evaluation des actions et politiques publiques mises en oeuvre : définir des indicateurs et des méthodes d'évaluation de l'efficacité des actions sur la biodiversité**
- 3. Mise en cohérence des politiques publiques**
- 4. Aides durables pour la restauration des milieux sur du long terme**
- 5. Espaces protégés : renforcer, mettre en cohérence et valoriser "vitrine"**

Les fiches actions

Enfin, les participant.e.s ont rédigé des fiches actions.

Chaque table a rédigé ses fiches actions puis les a mises en commun avec les autres tables. L'ensemble des participant.e.s a été invité à contribuer à toutes les fiches actions en y faisant des ajouts d'idées. Ces ajouts sont écrits en vert sur les fiches actions.

Table n° 1

Fiche n°1

Action : Accompagner les agriculteurs/trices pour des changements de pratiques prenant en compte l'intérêt de la biodiversité dans leur système de production

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Intégrer la biodiversité au coeur des systèmes d'exploitations agricoles**

Description de l'action

- Intégrer cette biodiversité en lien avec le changement climatique
=> valorisation des zones humides en soutien en période sèche => faciliter les territoires / dispositifs MAE EAU
- Biodiversité = diversité des milieux
=> Promouvoir une agriculture différenciée (polyculture et élevage)
=> PSE => valorisation des exploitations aux cultures diversifiées
=> Absence de phytosanitaire
=> Rotations diversifiées et limitation du travail du sol
=> Plantation de haies diversifiées incluant les fruitiers
=> Développer et retrouver un agropastoralisme territorial local accompagné
- Promouvoir la biodiversité cultivée
=> Semences (en lien avec changement climatique)
=> Races adaptées aux zones humides / friches

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Financiers : PSE, MAE et MAEE (s'affranchir des AP et AMI)
- Humains : techniciens formés, bergers
- Aider financièrement les associations de développement agricole
- Plus de transversalité entre services agricultures et environnementaux

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'hectares contractualisés et engagés
- Nombre de publications techniques
- Nombre d'exploitations / agriculteurs.trices accompagné.e.s

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Urgence de promouvoir ces actions

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- OPA / Syndicat de bassin / PNR / Conservatoires
- CA
- Lycées agricoles
- Instituts de recherche et développement

Table n° 1

Fiche n°2

Action : Sensibiliser à l'environnement le public scolaire par le biais d'actions de proximité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

Que chaque élève du sous-territoire
Limousin-Millevalches :

- Connaître les enjeux liés à l'environnement (biodiversité, eau, énergie, air, déchets, etc.)
- Et qu'il ait des pratiques éco-responsables ancrées dans son quotidien

Description de l'action

Mise en place d'un réseau de bus pédagogiques qui iraient à la rencontre des scolaires.

Dans ce bus :

- Outils/malles pédagogiques adaptés aux différents niveaux d'études (maternelle jusqu'au lycée)
- Thématiques larges : biodiversité, eau, énergie, air, déchets, changement climatique, etc, et plus ou moins "localisées"

Condition préalable : convaincre le rectorat

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- animateurs spécialisés
- Communautés de communes, Département, Région, Etat => financement, fonctionnement, investissement
- Partenariats : réseaux d'acteurs locaux (associations, structures environnementales, etc.)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'élèves formés
- Nombre d'établissements
- Nombre de modules effectués

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Court terme pour mise en oeuvre et action à pérenniser sur plusieurs décennies

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Rectorat 'pour l'intégrer officiellement dans le programme éducatif)
- Les enseignants (relais dans l'établissement) => formation
- Coupler ces animations avec des exemples sur le terrain ? (Réseau des acteurs : APN, CEN...)

Table n° 1

Fiche n°3

Action : Expérimenter un modèle économique de la ressource en eau

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Créer un outil financier pour conserver/améliorer la ressource en eau et la biodiversité associée

Description de l'action

- Reconnaissance des actions réalisées en amont et qui ont des répercussions en aval sur la qualité de l'eau
- Evaluation des services rendus en amont sur la qualité de l'eau et mise en place d'un outil financier permettant de financer les actions de préservation amont (préservation zone humide, mise en défense cours d'eau, maintien ripisylve, gestion agricole)
- Tarification incitative et au regard de la consommation
- Retombées économiques de l'aval vers l'amont
- Travailler sur un modèle économique permettant de déployer cet outil en tenant compte des territoires, de l'aspect social et économique
- Animation foncière ?
- Action test sur un territoire :
 - => évaluation locale des services écosystémiques de préservation des zones humides et cours d'eau (évaluation financière)
 - => concertation des acteurs amont et aval

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Mise en place d'une redevance/Taxe? sur l'eau pour ce système amont/aval
- Territoire test

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Evolution des pratiques
- Flux financiers
- Acceptabilité de l'action

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Court terme
- Durée : 1 à 3 ans pour expérimenter

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Région
- Agence de l'eau

Table n° 1

Fiche n°4

Action : Adapter plus la sylviculture sur les zones à forts enjeux sur le sous-territoire Limousin-Millevaches

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X X X

Objectifs de l'action

- Encadrer les pratiques défavorables pour les milieux aquatiques et les espaces naturels et patrimoniaux

Description de l'action

- Zones à forts enjeux :
 1. Forêts de pente (>30%)
 2. Forêts rivulaires (cordon de 5m) sur zones "sensibles"
 3. HIC = Habitat d'Intérêt Communautaire (DOCOS)
- Quelles pratiques à éviter :
 - Supprimer les coupes à blancs pour les zones 1,2 et 3 (HIC boisés)
 - Eviter les reboisement d'HIC type landes sèches et zones humides
- Territoire : Limousin-Millevaches
- Comment :
 - Création d'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) et d'APPHN (Arrêté Préfectoral de Protection d'Habitats Naturels) sur ces zones
 - Compléter la liste des habitats
- S'appuyer sur les bonnes pratiques existantes plutôt que de mettre en place du réglementaire supplémentaire
- Développer le contractuel

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Documents d'urbanisme (communaux, intercommunaux : PLU, PLUi, SCOT...)
- APPB localisés
- En partenariat avec structures environnementales locales (associations, PNR, CEN...) => concertation
- Natura 2000 : compense pratiques alternatives

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Constatation : dégradation et respect de la réglementation
- Surfaces des zones "protégées"

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Communes
- Structures environnementales à compétences (associations, PNR, CEN, DDT...)

Table n° 2

Fiche n°1

Action : Partager les atouts de la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

Sensibiliser tous les acteurs

Description de l'action

1/ Communiquer sur les atouts de la biodiversité au travers d'exemples concrets qui touchent localement et au quotidien de chacun de nous (coût du service rendu vs coût si on ne faisait rien)

- tourbière = station d'épuration
- abeille = pollinisateur
- Abeilles = pas seulement pour le miel

Chaque personne (catégorie socio) doit être concernée.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Compétences en communication
- Acteurs ayant les compétences sur les exemples choisis

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de vidéos
- Nombre de "like"

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Immédiat

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Pilote : Région
- Autres partenaires : Education Nationale, CPIE, Lycées...

Table n° 2

Fiche n°2

Action : Optimiser les outils de protection

Enjeu(x) correspondant(s)



X

Objectifs de l'action

Optimisation des outils de protection

Description de l'action

1/ Diagnostic - Evaluation des aires de protection

2/ Repenser les périmètres de protection pour répondre aux fonctionnalités du milieu

3/ Simplifier le millefeuille (superposition des outils)

4/ Accompagner les modifications avec les mesures adéquates (réglementaires, contractuelles) en synergie avec les acteurs locaux

5/ Étudier les freins au développement des aires de protection

- Point 2 : périmètres de protection type RNR, RNN = budget adapté aux enjeux, levier pas juste contrainte
- Point 3 : attention à la simplification, chacun a des outils et règlements différents, si on simplifie on risque de perdre des leviers d'action

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains : écologues, sociologues
- Partenariats : chambres consulaires, syndicats des socio-professionnels, élus, naturalistes

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'aires protégées revues
- Diversité des partenaires

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Point 1 : court terme
- Points 2 à 5 : long terme

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Pilotes : Etat / Région / Départements

Table n° 2

Fiche n°4

Action : Gérer les milieux agro-sylvo-pastoraux en lien avec les filières locales

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

Objectifs de l'action

Renforcer l'intégration des enjeux écologiques dans les filières économiques locales

Description de l'action

1/ Développer le pastoralisme itinérant sur les milieux en déprise (tourbières, friches, landes...) = plan territorialisé en lien avec les éleveurs locaux

S'appuyer sur les résultats d'expériences (thèse doctorant Agro ParisTech)

2/ Développer des mesures sylvo environnementales adaptées au contexte géographique, socio pro

2/ Accompagner ce développement en développant la filière (label avec lien valorisation biodiv ?)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Donner plus de moyens aux acteurs clé
- Créer un outil financier sur le manque à gagner en fonction
- Désigner un accompagnateur pilote sur les territoires

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Surfaces contractualisées
- Nombre de mesures contractualisables
- Nombre de structures labellisées

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès que possible

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Chambre d'Agriculture
- CIVAM
- APML
- PNR Millevaches
- syndicats
- CRPF.....

Table n° 2

Fiche n°5

Action : Connaître et évaluer l'état de conservation de la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Connaître l'efficacité des actions sur la biodiversité
- Avoir une vision régionale et locale de l'état de conservation de la biodiversité

Description de l'action

1/ Proposer des nouveaux compartiments biologiques pour compléter l'évaluation de l'état écologique des masses d'eau

2/ Systématiser l'évaluation des actions de gestion / restauration sur les milieux avec prise en compte des compartiments biologiques dans leur ensemble (condition à l'octroi d'une aide financière ?)

Créer une boîte à outils (Agence de l'eau et Ligero)

- Point 1 : Proposer de nouveaux compartiments, pas seulement les masses d'eau mais tous les milieux (terrestres et aquatiques)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Fonds régional pour création d'une boîte à outils (validation CSRPN)
- Conditionnalité aux aides
- Mobilisation des acteurs qui ont la connaissance

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Mise en place d'un suivi (oui / non) ?
- Consultation des acteurs pour la prise en compte de nouveaux compartiments (oui / non) ?
- Existence de la Boîte à Outils (oui / non) ?

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dépend de la création du fond régional

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Région
- Acteurs qui ont des connaissances sur la biodiversité

Table n° 2

Fiche n°6

Action : Restaurer les fonctionnalités hydrologiques

Enjeu(x) correspondant(s)



X

Objectifs de l'action

- Garantir quantité, régularité et qualité de la ressource en eau
- Maintenir et soutenir les écosystèmes associés aux milieux aquatiques et aux zones humides

Description de l'action

1/ Restauration hydrologique des zones humides dégradées

2/ Poursuite de la mise en conformité des obstacles (plans d'eau, buses, biefs des moulins...)

3/ Protection (physique et aménagements) des zones humides et des cours d'eau vis à vis des pratiques agricoles et forestières

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Point 3 : aides directes aux propriétaires / exploitants
- Point 123 : Diffusion/formation aux bonnes pratiques
- Point 1 : Plus de moyens financiers pour le gestionnaire des zones humides
- Point 2 : Plus de moyens humains (services de l'Etat) et financiers

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Etat des lieux (avant/pendant/après) de l'action (biologique, chimique, physique)
- Mise en place et valorisation des protocoles zones humides existants (Ligéro, suivis du cortège piscicole, flore, faune...)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Dès maintenant (zones déjà identifiées par les acteurs)
- Jusqu'à atteinte des objectifs de l'action

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

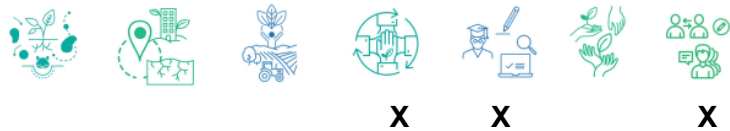
- Propriétaires (+ syndicats) et gestionnaires
- Institutions (DDT, OFB)
- Représentants des acteurs socio-pro
- Acteurs de la connaissance (APNE...)

Table n° 3

Fiche n°1

Action : Sensibiliser les élus et acteurs locaux de proximité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Partage des connaissances
- Création de liens entre acteurs

Description de l'action

- Organisation de journées d'échanges thématiques théoriques et pratiques sur le terrain à l'échelle intercommunale
- définir un porteur de projet global : département (?), Association (?), Agence Régionale pour la Biodiversité (?)
- Identifier les besoins et volontés locales (thématiques générales et / ou plus précise) > Animation gérée au niveau local pour une structure référente selon le thème
- Intégrer des intervenants spécialisés en biodiversité
- cahier des bonnes pratiques avec fiche actions pour un retour postérieur > action en deux temps

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Financiers
- Matériels
- Humains

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Cahier des bonnes pratiques avec fiches actions

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

2 journées dans l'année (action + retour par action
(thème / lieu)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Structures liées aux thèmes

Table n° 3

Fiche n°2

Action : Evaluation des actions et mise en oeuvre de la SRB

Enjeu(x) correspondant(s)



X

Objectifs de l'action

- Mesurer le gain pour la biodiversité

Description de l'action

- Définir un état initial de l'environnement pour chaque action à réaliser
- définir des indicateurs qui renseignent sur les bénéfices apportés par l'action, au delà des indicateurs de suivi classique
- Définir le calendrier de suivi des actions sur un temps long pouvant aller au delà de la période de réalisation de l'action
- Eviter l'auto évaluation, créer un comité d'évaluation collégiale (pluridisciplinaire) par thématique

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Financiers / humains pendant l'action et au-delà pour une évaluation pertinente.

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Rédiger le cahier des charges de l'évaluation
- Identifier les experts mobilisables selon la thématique traitée

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Avant action : préparer le cahier des charges
Post action : évaluation (au delà de la période financée par AAP par exemple)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

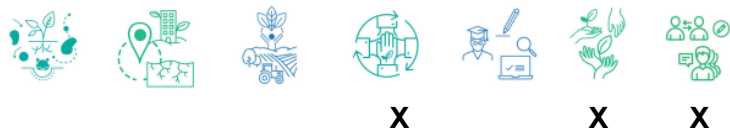
Comité d'évaluation par thématique

Table n° 3

Fiche n°4

Action : Recenser les incohérences dans les politiques publiques

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Améliorer la cohérence des politiques publiques pour une plus grande efficacité dans l'action

Description de l'action

- Identifier les antagonismes dans les réglementations existantes liées à la biodiversité
- Formaliser ces antagonismes dans un recueil dédié
- Identifier la ou les structures en Région pour débloquer / clarifier la situation
- Consultation annuelle sur ces antagonismes entre acteurs et personnes ressources (Préfet, élus... instances dédiées)
- Former les usagers/ acteurs au droit de l'environnement / à l'application de la réglementation

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Temps d'échange avec les acteurs et services dédiés
- Méthode formalisée

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Réduction des items / incohérences recensées dans le recueil

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Validation de la SRB
- Consultation annuelle
- Gestion des réponses "au fil de l'eau"

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Préfecture, DREAL, DDT, DRAAF, Parlementaires...

Table n° 3

Fiche n°5

Action : Construire des dispositifs de financement sur du temps long pour la restauration des milieux

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Augmenter la durée des financements
- Améliorer l'efficacité des financements

Description de l'action

- Construire des financements, programmes d'action, appels à projet sur une durée compatible avec l'évolution lente des milieux
- permettre des suivis cohérents et pertinents
- Étendre la période de réponse aux appels à projets pour une réponse avec davantage de cohérence et un multi partenariat réel
- Améliorer la concertation entre acteurs, financeurs et porteurs de projets
- Par temps long, on entend une période minimum de 5 ans
- faire coïncider les période de financement avec les agréments plans de gestion, plans d'action et stratégies

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Identifier les personnes ressources
- temps dédié pour échange entre acteurs et financeurs sur le contenu des Appels à Projets et programmes

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Temps moyen des financements, des programmes et des Appels à Projets

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès la validation de la SRB
Temps d'échange entre acteurs et financeurs / annuel
Cibler un temps long

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Les financeurs (Conseil régional, Office Français de la Biodiversité, Etat, Conseil départemental, Agence de l'Eau...)

Table n° 3

Fiche n°6

Action : Espace Naturels protégés comme vitrine pour valoriser la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

Objectifs de l'action

- Mettre en valeur la biodiversité de proximité
- Sensibiliser
- reconnecter la population avec la nature

Description de l'action

- Maillage d'espace "protégés" identifiables par tous (réglementé/ protégé/ avec plan de gestion)
- Création d'un label ou réseau regroupant tous les sites existants (accessibles/ avec restrictions) puis étendre aux zones blanches
- label "biodiversité de proximité" ?
- Notion de distance par rapport aux moyens de locomotion (à pieds, à vélo, motorisé)
- Outils pour animations nature
- Géocaching nature

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Humain : recensement des sites existants
- Financier : Équivalent temps Plein / Communication

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

2022 pour la partie existante

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Agence Régionale pour la Biodiversité
Les associations de la protection de la nature locales